

REFORME DE L'ENSEIGNEMENT

A - L'ELABORATION OU PLAN FOUCHET

JANVIER 1959

Deux textes apparaissent :

- prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans
- décret portant sur la création d'un "cycle d'orientation" de deux ans (6° et 5').

*Ce cycle d'orientation s'applique aux classes de lycées, collèges et cours complémentaires, après quoi les élèves sont séparés en "classique" et "moderne".

* Le cycle terminal primaire est transformé : cycle de transition (2 ans) puis cycle terminal sans que soit défini le travail qui doit s'y faire.

MODIFICATIONS DE 1961 et 1962

- Unification des programmes de 4° et 3° "techniques" et "moderne".
- Suppression d'un grand nombre de classes de cycle d'orientation dans les lycées, pour en créer de plus nombreuses dans les C.E.G. -(Collèges d'Enseignement Général, exemple "Cours Complémentaires").

Ceci provoque une intensification du cloisonnement entre les lycées et les C.E.G., provoqué par la répartition géographique différente, par la différence d'appartenance sociale entre élèves des lycées et ceux des C.E.G., par la différence de qualification des professeurs etc....

Autre conséquence, l'unification de l'orientation se trouve remise en cause.

1963

- **Pour** la première fois, on commence à parler d'une réforme de l'enseignement supérieur.

Lors du débat budgétaire, on avait entendu dire à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale (FOUCHET) "déjà, une commission d'universitaires indiscutables et d'ailleurs indiscuté (sic) a été formée, en toute liberté cela va de soi, pour étudier la Réforme de l'Enseignement Supérieur⁽¹⁾

Cette commission, composée de dix huit membres désignés par le Ministre devait se réunir pour la première fois le 21 Novembre 1963

UNE ELABORATION DEMOCRATIQUE

- A l'Assemblée Nationale

On a exposé brutalement aux députés un plan conçu dans le plus grand secret. Ceux-ci qui, pour la plupart ne sont pas des spécialistes de l'Éducation Nationale ont eu à se prononcer après 1/2 heure de suspension de séance.

- Les syndicats

Aucun syndicat, ni de professeurs, ni de parents d'élèves, ni d'étudiant n'a été invité à son élaboration, ni à faire connaître ses options.

- Les Assemblées de Facultés n'ont eu à ce moment là qu'une dizaine de jours pour se réunir, étudier, discuter le projet et soumettre des suggestions.

Depuis d'ailleurs, les professeurs et Doyen ont eu tout loisir d'étudier le plan, et l'ont fait.

(1) Nous laissons à chacun le soin de méditer sur ces paroles profondes du grand maître de l'Université (Uuniversité pour le Canard Enchaîné).

REFORME DE L'ENSEIGNEMENT

= = = = =

Il ne s'agit pas dans les lignes qui suivent de fournir une analyse exhaustive du Plan FOUCHET et des critiques qui ont pu être formulées envers lui. Nos intentions sont beaucoup plus modestes : rappeler d'une manière précise les grands axes de la réforme, fournir à chaque étudiant des bases de réflexion sur le projet FOUCHET, et servir d'introduction au travail que les comités d'Amphi, les Groupes d'Étude, les Corps et l'A.G., vont effectuer dans les semaines à venir.

B - LA "REORGANISATION" DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

I- LE PREMIER CYCLE, DE LA 6° à LA 3° COMPRISE

LES NOUVELLES STRUCTURES

=====

Deux possibilités à la fin du Cours Moyen 2° année :

- La 6° (Enseignement "général")
- Les classes de "transition".

Dans ces classes de transition, on devait diriger, par une pédagogie appropriée les enfants soit vers l'Enseignement général, classique ou moderne, soit vers l'Enseignement terminal pratique, où les rejoignaient ceux qui n'étaient pas aptes à suivre l'Enseignement général.

Les enseignements techniques ne commencent plus qu'au delà de la 3°, ou du cycle terminal pratique.

ASPECTS POSITIFS DE CETTE REFORME

Suppression théorique des classes de fin d'étude et création d'un cycle terminal tourné vers le concret.

Report de la spécialisation professionnelle

Unification des programmes, de la 6° à la 3°.

Cependant il nous est impossible d'approuver un tel plan :

DES CONTRADICTIONS FLAGRANTES

La réforme nécessitait :

- des constructions d'établissements
- des créations de classe
- le recrutement et la formation pédagogique de nombreux maîtres et professeurs
- la gratuité intégrale de l'enseignement obligatoire jusqu'à 16 ans.

Donc des crédits.

Or si le IV° Plan, déjà jugé insuffisant accordait 1 328 F. en moyenne par élève, le V° Plan n'accorde plus que 1 257 Francs.

Conséquence : le renvoi à 1970, puis 1972.... de la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans. Sur l'ensemble du département de la Gironde, six classes seulement accueillent des élèves jusqu'à 16 ans, cette expérience pédagogique se pratiquant d'une manière semi illégale.

PAS DE VERITABLE ORIENTATION

- Les trois types d'enseignement restent séparés, même au sein d'un même établissement.

Pas d'orientation progressive, mais des éliminations successives. Dès le départ, l'élève a un choix à effectuer, choix souvent orienté par les possibilités matérielles d'accueil de chaque section.

- La formation nécessaire des maîtres des classes de transition est réduite à quelques stages brefs et peu nombreux.

- Plus que jamais, on assiste à une discrimination de fait, entre les enfants des milieux ruraux et ceux des villes :

| * maîtres très souvent débutants, ou de qualification inférieure.

- * difficultés d'accès dans les zones rurales,
- * dans les zones urbaines même, les enfants des familles défavorisées iront dans des C.E.G. (les fournitures scolaires y sont gratuites), or la qualification des maîtres de C.E.G. est toujours inférieure à celle des professeurs de lycées.

Le gouvernement a-t-il pris en considération ces problèmes, dont la résolution est une condition sine qua non d'une véritable démocratisation de l'enseignement ?

II DE LA 2° AUX CLASSES TERMINALES : LE 2° CYCLE

Rappelons en préalable les diverses sections dans lesquelles les élèves, à l'issue du premier cycle du secondaire, devront s'intégrer.

Classe de 2°	"A"	formation littéraire générale
	"C"	Scientifique et Mathématique
	"T"	Scientifique et Technique
Classe de 1°	- "A"	Littéraire
	- "B"	Littéraire + introduction aux Sciences Économiques
	- "C"	Scientifique
	- "D"	Scientifique mais orientée vers les techniques d'utilisation
	- "T"	Scientifique et Technologique

On retrouve ces catégories dans les classes terminales.

Remarquons :

- Série "A" : Pas de Sciences, suppression des mathématiques obligatoires
- Série "B" : Littéraire, mais une place importante est faite aux sciences économique et au droit
- Série "C" : Mathématique. Mais 10 heures d'enseignement littéraire subsistent
- Série "D" : Scientifique, tournée vers les applications concrètes des matières enseignées.
- Série "T" : "Technique Industrielle" : sciences, technologie, et atelier.
Existe aussi une option "technique économique" avec secrétariat et comptabilité.

III - LES BACCALAUREATS.

Deux sessions sont organisées chaque année dans les séries correspondant aux classes terminales.

- Pour pouvoir participer à la 2^o session la moyenne de 7 minimum à la première est nécessaire, à moins d'avoir été empêché par une raison majeure.

- Les élèves admis à l'écrit de la première session, et collés à l'oral ne repassent que l'oral de la 2^o session.

- Le décret n° 65-959 et l'arrêté du 9 Novembre 1965 précisent les modalités de déroulement du choix des épreuves, etc...

Contentons-nous de retenir au passage l'article 18 bis du décret :

* les candidats ajournés, mais qui ont obtenu aux épreuves écrites une note moyenne au moins égale à 8/20 se verraient délivrer par leur chef d'établissement un certificat d'études secondaires suivant les modalités fixées par arrêté ministériel.

Quelle est la signification de cette décision ? Quels débouchés ce certificat ouvrira-t-il ? Le Ministre ne l'a pas précisé.

Peut-être ouvrira-t-il la porte d'un secteur de l'économie privée, à moins que ce ne soit celle de l'Enseignement primaire ?

IV - ELEMENTS D'UNE CRITIQUE.

Il ne s'agit pas ici de reprendre les critiques qu'ont adressés les différents syndicats et groupements hostiles au plan FOUCHET, mais simplement de fournir un certain nombre de bases à ceux qui voudraient mener une critique du plan de réforme.

L'élément essentiel qui transparaît dans cette réforme est la volonté de la part du gouvernement d'adapter l'enseignement aux nécessités immédiates de l'économie, en lui fournissant d'une part des cadres moyens et supérieurs dévoués, et des ouvriers spécialisés dont elle a un besoin pressant.

Nous reviendrons sur ces problèmes dans le prochain bulletin.

Bornons-nous pour aujourd'hui à quelques remarques.

AU NIVEAU DE LA SECONDE

Apparemment une grosse simplification. En fait, l'élève de la section "A" pourra choisir entre 6 Options différentes.

L'initiative intéressante pouvait être la création d'un enseignement de sciences économiques. On aurait pu y donner les éléments d'une culture véritable, en fournissant aux élèves les moyens de se situer dans un système économique, d'être à même de mettre en comparaison notre système économique, et les systèmes en vigueur dans des pays étrangers, dans des sociétés "rivaales".

Cet enseignement aurait du, à notre sens, être un enseignement de base, commun à toute les sections.

Au lieu de cela, le gouvernement propose une section spécialisée, où l'on formera des gens acquis à une technique, fournissant de la sorte à notre économie les spécialistes dont elle aura besoin.

LES CLASSES DE PREMIERE

Un gros problème se pose, en relation avec la classe de 1^o D, qui pourrait s'apparenter à l'ancienne Sciences Ex.

Il sera pratiquement impossible à un élève entré dans cette section de s'orienter pour la suite ailleurs que vers les Sciences.

Or, nombreux sont ceux qui étaient en Sciences-Ex, qui, après s'être rendu compte qu'ils s'étaient trompés de voie ont pu effectuer des études normales en Faculté de Lettres.

Regrettons également qu'un enseignement pratique et théorique d'Arts ne soit prévu que dans "quelques grands lycées de Paris et de Province". Par là même, cet enseignement va être réservé à une certaine "élite". Il suffit, pour le constater de se référer à la provenance et à l'origine sociale de la majorité des élèves des "grands lycées".

Mais il n'est toujours pas question d'assurer d'une manière réellement démocratique un enseignement de masse, l'accession à cette forme de culture restera réservée à une caste déjà socialement privilégiée.

LES CLASSES TERMINALES
=====

L'élément le plus frappant, et qui marque de la manière la plus significative la volonté du gouvernement d'assurer un enseignement "rentable" sans se préoccuper d'une véritable formation intellectuelle, consiste dans la suppression de tout l'enseignement scientifique donné jusqu'alors dans les classes de Philosophie.

Certes cet enseignement n'était pas particulièrement goûté par les élèves, et était très mal conçu.

Mais n'est-il pas aberrant de prétendre préparer des élèves à l'étude de la Philosophie sans leur fournir un minimum de

bases scientifiques, mis à part un enseignement mathématique facultatif "d'un niveau assez élevé".

Un des éléments les plus graves et les plus antidémocratique de cette réforme reste la suppression des classes de Moderne Prime. Nous ne pouvons que nous insurger devant la suppression de cette section qui était la seule dans laquelle pouvait s'intégrer facilement les élèves en provenance des C.E.G. Ces élèves de C.E.G., en majorité des fils d'ouvriers dans les milieux urbains de paysans dans les milieux ruraux, se voient couper la route des facultés, la seule voie restant possible pour eux étant celle de la section "T", et par la suite les I.T.U.

[LIRE LA SUITE PAGE SUIVANTE : PP.18-20: REFORME DE L'ENSEIGNEMENT C- L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR]

C. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

- L'Entreprise "Université", comme une entreprise quelconque du secteur économique ...

Recteur Jean CAPELLE
 "L'Éducation Nationale"
 6.1.1966.

Nous avons préféré limiter cet exposé à un bref rappel de structure, en espérant que nombreux seront les étudiants qui participeront aux réunions et discussions sur les problèmes du plan FOUCHET, réunions et discussions qui vont avoir lieu dans les semaines à venir.

L'Enseignement Supérieur, en Lettres et Sciences, portera sur six années d'études, divisées en trois cycles de deux ans chacun.

LE PREMIER CYCLE.

Accès : Le baccalauréat ne donnera pas automatiquement accès en Faculté, et il est prévu que les facultés auront également le pouvoir de régler les modalités d'admission.

(Sans commentaire)

- Les deux années du premier cycle forment un tout, les études se répartissent par année et non par certificat.

- A l'issue de ce premier cycle, les étudiants qui se destinent à l'enseignement devront faire une troisième année, qui conçue à l'origine comme pédagogique, réservera la place à un véritable complément d'étude (certificat spécialisé, ou mémoire de licence").

Un grade serait alors délivré : "Licence d'Enseignement" qui permettrait d'enseigner dans le premier cycle du Secondaire.

DEUXIEME CYCLE.

- On y accède après avoir terminé avec succès les deux années d'étude du premier cycle.

- Ces deux années pourraient être consacrées à la préparation de deux certificats spécialisés, et à la rédaction d'un mémoire". Le grade obtenu, à l'issue de ce Deuxième cycle serait la Maîtrise.

- Se posent à ce niveau, un certain nombre de questions relatives à l'Agrégation₁ sa place par rapport à la maîtrise etc.

TROISIEME CYCLE.

- On y accède après avoir obtenu la maîtrise.

- Il comporterait surtout des séminaires de recherche et aboutirait à la rédaction d'une thèse de Troisième cycle, celle-ci tendant à devenir le critère de recrutement des Assistants et Maîtres Assistants de l'Enseignement Supérieur.

- Sans trop préjuger de ce que vont être les réactions de la majorité des étudiants, face à ces décisions, nous pouvons formuler un certain nombre de critiques, dénoncer un certain nombre de carences, et soulever un certain nombre de problèmes, problèmes rendus plus graves par le refus du gouvernement de s'en préoccuper, et par l'imminence de la mise en application du plan.

Par exemple : problème des équivalences de diplômes, et pour tous ceux qui n'auraient pas terminé leur licence à la fin de l'année, problèmes posés par le passage dans les nouvelles structures.

- Problèmes posés par les fameuses "passerelles", nous attendons toujours des précisions.

- D'après les dernières informations orales qui nous avons reçues, et bien que ce soit officiellement permis, il sera extrêmement à un étudiant ayant échoué de recommencer son année d'étude - Pourquoi ?

- Deux années de premier cycle sont-elles suffisantes pour assurer une formation générale permettant la spécialisation ?

Bien d'autres questions pourraient être posées, toutes devraient être examinées dans des réunions d'amphi, de G.E., de Corpo.

Cependant avant de terminer, nous demandons à tous de bien prendre conscience des faits suivants :

Le baccalauréat ne donnera pas automatiquement accès en Faculté, et que les Facultés auront le pouvoir de régler les modalités d'admission.

Or rappelons que :

- le décret portant sur la création des I.U.T. (Instituts Universitaires de Technologie) vient de passer.

- Ces Instituts auraient pour rôle de fournir à chaque région, la quantité de cadres moyens dont elle a besoin.

- Que par conséquent les facultés vont pouvoir, vont devoir, par un numerus clausus ou quelque autre barrage, diriger vers les I.U.T. le "matériel humain" nécessaire à notre économie.

C'est ainsi que le gouvernement conçoit l'orientation.

Nous avons déjà lutté contre le plan FOUCHET, les informations que nous avons reçues ne pourraient que renforcer notre détermination et celle de la majorité des étudiants.

Bulletin d'information de l'A.G.E.B. , Janvier 1966 pp.9 à 20
